

---

---

## DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABÉTIQUES DE LA NIEVRE AFD58

---

---



**Association Française Des Diabétiques de la Nièvre**  
2 bis boulevard Jacques Duclos – Bureau N°19 - 58000 NEVERS  
Tél : 06.02.31.39.28 – email : [contact.afd58@orange.fr](mailto:contact.afd58@orange.fr) – facebook : **AFD58**  
Site internet : <https://afd58.federationdesdiabetiques.org>

Nombre de membres présents : 27 et nombre de membres représentés : 16 (pouvoir).  
Le quorum (35) d'un tiers des membres à jour de leur cotisation 2026 (105) étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral et rapport d'activités année 2025
- Rapport financier année 2025
- Projets et budget prévisionnel année 2026
- Questions diverses et conclusion

La clôture de cette AG sera suivie de l'intervention de Monsieur Philippe RACLET, président de l'Association Française des Diabétiques de Bourgogne Franche-Comté et Vice-président en charge de la vie fédérale à la Fédération Françaises des Diabétiques à Paris.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Alain BONARDOT, Président de l'association. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Mme Charline PETIT, secrétaire de l'association.

### Ouverture

M. Alain BONARDOT, Président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée, notamment Mme GARCIA Karine, conseillère municipale à la ville de Nevers et M. RACLET Philippe.

- **Approbation du rapport moral présenté par le président Alain BONARDOT.**  
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.
- **Approbation du rapport financier 2025** : vidéo-projection des comptes de l'exercice clos au 31/12/2025, de l'affectation du résultat et du budget prévisionnel 2026, le tout présenté par le trésorier Jean-Marie BRAHEMSCHA et le Président Alain BONARDOT.  
Le rapport financier, les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025, l'affectation du résultat et le budget prévisionnel 2026 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.
- **Approbation du rapport d'activités 2025 présenté par la secrétaire Charline PETIT.**  
Le rapport d'activités 2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Question de M. RACLET : *d'un point de vue financier, avez-vous mis en place des actions de prévention et de dépistages dans des entreprises locales ?* M. BONARDOT indique que ce type d'action a été mis en place, notamment dans l'entreprise TC 58 à Cercy-La-Tour, au tarif de 150 euros. M. RACLET précise que ce type d'action est proposée dans d'autres départements au tarif variant de 1 000 à 1 300 euros. A ce titre, il indique que l'AFD BFC va mettre en place un barème (1 000 à 1 500 euros) à appliquer, car ce type d'action ne coûte rien à l'entreprise. Il conseille ainsi de ne pas hésiter à démarcher les entreprises pour une rentrée d'argent supplémentaire.

Question de Mme Brahemscha : *d'après des bruits de couloir, les infirmières diplômées d'Etat (IDE) bénévoles n'auraient-elles plus le droit de réaliser des tests de dépistage (piquage) ?* M. RACLET précise que l'on parle de recommandations issues de la Haute Autorité de Santé (HAS). En effet, il est recommandé pour faire cet acte de piquage, qu'il soit réalisé par l'un des professionnels de santé suivants : un IDE, pharmacien, technicien de laboratoire, aide-soignant, médecin en activité et qu'il soit inscrit au Conseil de l'Ordre et qu'il soit assuré pour réaliser cet acte médical.

M. RACLET précise qu'il ne s'agit que de recommandations et que le Code Général de la santé est le seul garant du cadre. Pour une IDE retraitée et bénévole, elle doit être inscrite au Conseil de l'Ordre et être assurée. Mme RACLET préconise de vérifier auprès de l'assurance de l'AFD 58, si une IDE bénévole est bien assurée pour ce type d'acte médical. Auquel cas il faudra s'assurer.

M. BONARDOT ajoute que l'AFD 58 rembourse l'inscription au Conseil de L'Ordre d'un montant de 35 euros aux IDE bénévoles.

Pour réaliser des dépistages, il faut également un médecin référent (présence non obligatoire).

Il est rappelé que le FINDRISK est utile d'être complété avant la réalisation d'un test de dépistage sanguin.

- **Présentation des projets 2026 par le président Alain BONARDOT.**

M. BONARDOT propose la mise en place d'un loto des diabétiques qui se déroulerait dans la salle des Eduens à Nevers.

Les dépistages menés dans les ESAT seront également à renouveler.

- **Approbation pour l'élection d'un nouveau membre du CA** (présenté et approuvé en CA) de Mme Chantal DUMAS).

- **Intervention de M. RACLET Président de l'Association Française des Diabétiques de Bourgogne Franche-Comté et Vice-président en charge de la vie fédérale à la Fédération Françaises des Diabétiques à Paris**

M. RACLET présente le projet stratégique horizon diabète 2028 qui s'articule autour de 4 axes.

- Axe 1 : rapport d'évaluation des actions d'accompagnement 2024, kit diabète et tabagisme,
- Axe 2 : cartographie des acteurs locaux, guide pratique des affaires publiques, missions affaires publiques et best practices,
- Axe 3 : document comparatif observatoires, enquête sur les besoins auprès des parties prenantes,
- Axe 4 : état des lieux du réseau, recherche de bénévoles via le site internet, comité des régions renforcé,
- Axe 5 : adhésions, bonnes pratiques et recommandations, accélérateurs : dons et legs, subventions, partenariat.

Concernant l'axe 4 M. RACLET précise que le site Internet de la FFD propose des missions de bénévolat et sert ainsi à recruter des bénévoles pour différentes actions. Il préconise à l'AFD 58 de vérifier les droits d'accès au site Internet et de missionner un membre pour s'occuper de cette mission.

A titre d'information, M. BONARDOT Alain et Mme PETIT Charline sont en cours de formation pour devenir patient expert : M. BONARDOT via la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS Sud Nivernais) avec 42h de formation et une passerelle de 2 jours à suivre à la FFD ; Mme PETIT via les formations proposées par la FFD (formation 1 « se former pour agir » + formation 2 « devenir patient expert »).

M. RACLET va se renseigner auprès de la FFD si une personne non diabétique peut devenir patiente experte. Mme PETIT fait également la demande en parallèle auprès de Marlène ROUCHES.

M. RACLET termine et indique :

- qu'un nouveau Président de la FFD sera élu en visio le 21 mai prochain.
- que les Assises Nationales de la FFD se dérouleront à Paris les 26 et 27 juin prochain.

Après la conclusion et les remerciements du Président à tous les présents, l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close vers 12h.

*(Ce compte rendu et tous les documents cités sont à la disposition des adhérents au siège de l'association).*

Le Président de séance

M. Alain BONARDOT



La Secrétaire de séance

Mme Charline PETIT

